

# Congo Belge

Kigali, le 1 Mars 1928.

N° 308 / FINANCES

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....  
du ..... 19

ANNEXE

OBJET :

Impôt Indigène  
Perceptions janvier  
1928.

E de 6.3.29  
N° 9217m.



Monsieur le Comptable,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je constate que vous prenez en recettes pour impôt de capitation en janvier 1928, une somme de Frs: 32505 (4334 contribuables) alors que votre état statistique indique une perception de Frs: 32565.-

J'ai réctifié d'office ce dernier document.

Je vous rappelle que les sommes du livre de caisse doivent correspondre à celles reprises aux états à fin de mois.

Pour le Résident en route.  
Le Délégué de Kigali.

A Monsieur le Comptable

RUHENERI.